



POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Définitions

1. Dans la présente politique, les termes suivants sont définis comme suit :
 - a. **Membre actif** - L'association provinciale reconnue par Baseball Canada comme étant le seul organisme gouvernant le sport du baseball dans la province en question;
 - b. **Événements** - Se réfère à tous les événements sanctionnés et gérés directement ou indirectement par Baseball Canada;
 - c. **Individus** - Désigne toutes les catégories de membres et/ou d'inscrits définies dans les règlements de Baseball Canada et dans les règlements d'un membre actif, selon le cas, ainsi que toutes les personnes employées par, contractées par, ou engagées dans des activités avec ou au nom de Baseball Canada ou d'un membre actif, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, les entrepreneurs, les athlètes, les entraîneurs, le personnel de mission, les officiels, les bénévoles, les gestionnaires, les administrateurs, les membres de comité, les parents ou tuteurs, les spectateurs, les directeurs et les officiers;
 - d. **Langues officielles** - Les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français;
 - e. **Programmes** - Se réfère à toute activité continue sanctionnée ou endossée, gérée directement ou indirectement par Baseball Canada;
 - f. **Services** - Les offres commerciales consommées par les individus, y compris les participants inscrits.

Énoncé de politique

2. Baseball Canada s'engage à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans la prestation de ses services, programmes et événements.

Objectif

3. Le but de cette politique est de guider Baseball Canada dans son utilisation des deux langues officielles dans ses activités et services.

Portée et application

4. Cette politique s'applique aux opérations de Baseball Canada, y compris, mais sans s'y limiter, à ses programmes et événements.
5. Chaque programme et/ou événement de Baseball Canada est responsable de la coordination des services de traduction pour Baseball Canada. Il est de leur responsabilité de s'assurer que les informations essentielles concernant leur programme ou événement sont disponibles dans les deux langues officielles. Chaque programme et événement se coordonnera avec le gestionnaire des communications de Baseball Canada au besoin.
6. Lorsqu'applicable, Baseball Canada aura un coordonnateur linguistique désigné pour superviser la mise en œuvre de cette politique.

Dispositions

7. Baseball Canada reconnaît la dualité linguistique du Canada et reconnaît que les langues anglaise et française ont un statut égal au Canada.
8. Baseball Canada se conformera à l'esprit de la Loi sur les langues officielles lorsque les deux communautés de langue officielle sont desservies. Elle encouragera l'utilisation du français et de l'anglais dans ses activités, programmes et événements.
9. Baseball Canada s'efforcera de s'engager auprès des communautés de langue officielle minoritaire du Canada.

Utilisation des langues officielles

10. Baseball Canada maintiendra la capacité de communiquer dans les deux langues officielles avec ses membres actifs, ses individus et avec le grand public.
11. Baseball Canada s'efforcera d'assurer un contenu équivalent et une qualité linguistique égale dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter, sur son site Web et sur les canaux de médias sociaux.
12. Baseball Canada prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que la communication écrite ou la correspondance est rédigée dans la Langue Officielle du choix du destinataire (lorsqu'elle est connue). Le personnel de Baseball Canada doit faire preuve de sens pratique lorsqu'il applique cette disposition à la correspondance par courriel.
13. Baseball Canada prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que la communication verbale est rédigée dans la langue officielle choisie par le destinataire (lorsqu'elle est connue). On s'attend à ce que les individus fassent preuve de pragmatisme lorsqu'ils appliquent cette disposition à la correspondance par courriel.
14. Tous les documents officiels relatifs à la gouvernance de Baseball Canada, y compris, mais sans s'y limiter, les règlements, les politiques, les rapports annuels et les plans stratégiques, seront fournis dans les deux langues officielles.

15. Baseball Canada s'assurera que les formulaires créés pour le grand public sont disponibles dans les deux langues officielles.

Programmes et services

16. Les programmes et services de Baseball Canada doivent être offerts dans les deux langues officielles.
17. Toutes les publications de nature technique dont on s'attend à ce qu'elles soient en circulation pendant une longue période de temps et qui ont une large applicabilité doivent être fournies dans les deux langues officielles.

Événements

18. Baseball Canada s'efforcera de fournir tous les services et programmes dans les deux langues officielles ou dans la langue du choix de l'individu.
19. Baseball Canada s'efforcera d'étendre les services bilingues disponibles lors de ses événements.
20. Toutes les informations, y compris sur le site Internet de l'événement et le matériel promotionnel (y compris, mais sans s'y limiter, les annonces publiques, les programmes, les affiches, les communiqués de presse, etc.) seront disponibles dans les deux langues officielles, et seront mises à jour simultanément dans les deux langues officielles.

Communications

21. La présente politique sera communiquée efficacement aux personnes qui seront responsables de sa mise en œuvre.
22. Cette politique sera communiquée à grande échelle.
23. Baseball Canada fournira une éducation appropriée concernant cette politique.

Révisions

24. La présente politique sera révisée au moins une fois tous les deux ans ou selon la décision du PDG et/ou du conseil d'administration de Baseball Canada.
25. La prochaine révision de cette politique aura lieu en mai 2024.

Approbation

26. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration de Baseball Canada le 18 mai 2022.